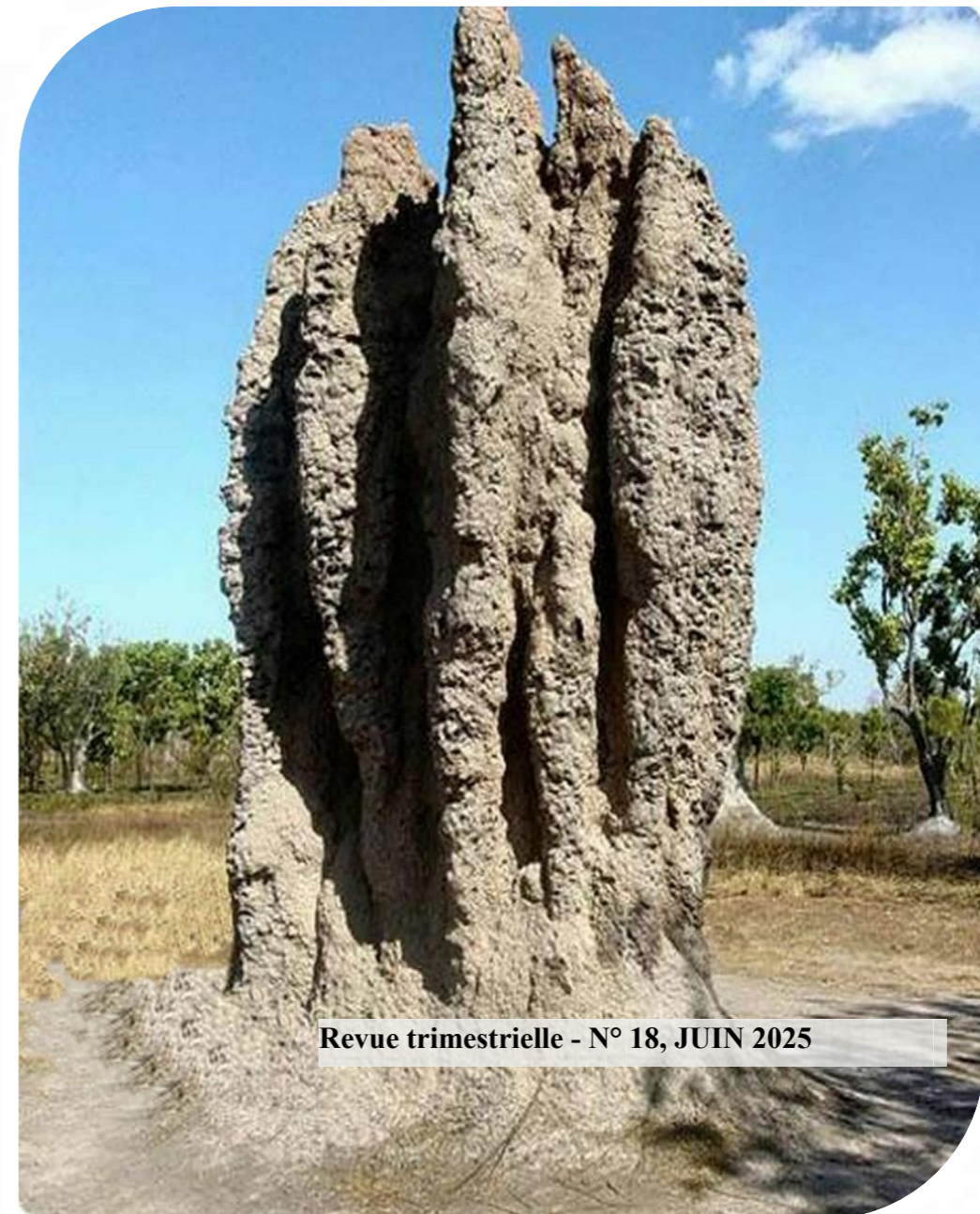


Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

# Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE  
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 18, JUIN 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 18 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression  
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO  
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30  
E-mail: [imprimerie.stlouis@yahoo.fr](mailto:imprimerie.stlouis@yahoo.fr)



**SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor**

**E-mail : [evaluation@sjifactor.com](mailto:evaluation@sjifactor.com)**

**Website : <http://sjifactor.com/>**

**SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).**

**SJIF Impact Factor Evaluation [ SJIF 2025 = 6.907 ]**

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

**Professeur Koutchoukalo TCHASSIM**

**Université de Lomé**

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE**

**Directeur de publication et rédacteur en chef :**

**Professeur TCHASSIM Koutchoukalo**, Université de Lomé

**Directeur de rédaction :**

**SILUE Léfara (Maître de Conférences)**, Université Félix Houphouët Boigny

### **Comité Scientifique**

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Atafèi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

### **Comité de lecture**

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé.

### **Comité de rédaction**

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Contact : [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com)

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

## LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

**Dama Ninao** est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

### La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

### Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

### **Typographie française**

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

### **Tableaux, schémas et illustrations**

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

### **Soumission des manuscrits**

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com)/[infos@revuedamaninao.net](mailto:infos@revuedamaninao.net). Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : [revuedamaninao@gmail.com](mailto:revuedamaninao@gmail.com)/[infos@revuedamaninao.net](mailto:infos@revuedamaninao.net) ou visitez le site de la revue : [www.revuedamaninao.net](http://www.revuedamaninao.net).

### **Evaluation par les pairs**

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

### **Objectifs et portée**

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

**Professeur Koutchoukalo TCHASSIM**

**Université de Lomé**

## SOMMAIRE

1. **LES MÉTAMORPHOSES DU PERSONNAGE FÉMININ DANS LES ROMANS DE ZOLA ET DE ROBBE-GRILLET -----9**  
ADJE Tanoh Linda Danielle épouse BAH, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
SAMAKÉ Famahan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
2. **LA GOUVERNANCE POLITIQUE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ANALYSE CRITIQUE D'UN MARXOLOGUE ----- 32**  
AGAMAN N'gouan Mathieu, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)  
DIOMAND Aikpa Benjamin, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
3. **LE RÔLE DE L'ÂME DANS LE PROCESSUS DU TRANSHUMANISME -- 53**  
ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
4. **ETUDE GÉOCRITIQUE DE L'ESPACE POST COLONIAL DANS LE ROMAN FEMININ TOGOLAIS ----- 65**  
KPATCHA Komi, Université de Kara, (Togo)  
OURO-KPASSOUA Nadiya, Université de Kara (Togo)
5. **CONTRIBUTION DES FEMMES AUX ÉCHANGES COMMERCIAUX DANS LE BASSIN OCCIDENTAL DE LA LAGUNE ÉBRIÉ (XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> SIECLE) ----- 81**  
AZAGNI Blath Esther, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)  
ESSOH Jean-Jacques, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan (Côte d'Ivoire)
6. **LA QUESTION DU GENRE DANS LE DÉVELOPPEMENT MINIER LOCAL DE LA RÉGION DU BAFING (NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)----- 101**  
DIOMANDE Karidia, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
TRAORÉ Fanta, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
DIARRASSOURA Bazoumana, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
7. **L'IMPLANTATION DE LA MINE DE ZINC DE PERKOA ET LA RÉSILIENCE SOCIALE DES MÉNAGES ----- 117**  
BASSONO Cleofa Pascal, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)  
BASSOLE Alexis Clotaire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

8. CONTRIBUTIONS DU CONTE IVOIRIEN AU DEVELOPPEMENT HUMAIN : CAS DE LA HOUE MAGIQUE DE BOUNDOU KONE -----135  
FOFANA Daouda, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)  
Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)  
KOUADIO Adjoua Michelle, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)  
Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)
9. L'INDUSTRIE LITHIQUE SUR LES RIVES DU MOUHOUN AVAL (BRANCHE INFERIEURE) : LES SITES DE BEKEYOU ET DE BWO ----150  
BATIENO Désiré, Université Yembli Abdoulaye TOGUVEND (Burkina Faso)
10. RENONCIATIONS ET APPROPRIATIONS SUBSEQUENTES AUX MANIPULATIONS DANS *DESTINS DE CLANDESTINS* DE JOSUE GUEBO -----173  
ASSOH Dingny Yannick, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
11. DU PROFESSIONNALISME AMATEUR DANS LES TELEVISIONS IVOIRIENNES : ENTRE QUETE INOUÏE DE VISIBILITE ET LEGITIMITE MEDIATIQUE -----192  
ZERBO Tiémoko Euloge Konan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
12. LITTÉRATURE-FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ENTRE ÉMERGENCE ET PÉRIPHÉRIE-----216  
POUNTUNYINYI MACHE Henriette, Université de Douala (Cameroun)
13. PATRIARCHY AS A GENDERLESS PRAXIS IN MAXINE HONG KINGSTON'S *THE WOMEN WARRIOR*-----232  
HIEN Ollo Desiré, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
SORO Adama, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
SANOKO Bakary, Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)  
KONÉ Vamara, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. INTERACTIONS ET PRATIQUES DE REFERENCE ENTRE GUERISSEURS TRADITIONNELS ET SPECIALISTES EN SANTE MENTALE A NIAMEY -----246  
ADAMOU Housseini, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

15. LES PISTES CHRONOLOGIQUES DE DATATION DE L'HISTOIRE DES NUNA (DU XV<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE) -----263  
OUÉDRAOGO Hyacinthe Wendlarima, Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)
16. LA DÉCONSTRUCTION DE L'ARABO-MUSULMAN COMME IDENTITÉ TERRORISTE DANS L'*ATTENTAT* DE YASMINA KHADRA -----282  
KONATE Mamadou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
OUATTARA Salamata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
17. ADDRESSING CORPUS-BASED ENGLISH WRITING ERRORS IN FIRST-YEAR ENGLISH MAJORS AT FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY UNIVERSITY: A METAOPERATIONAL GRAMMAR APPROACH -----296  
KONDRO Kouakou Yannick, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
KONE Kiyofon Antoine, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
18. LA TRANSCENDANCE POÉTIQUE CHEZ RIMBAUD -----311  
KOPOIN KOPOIN Francois, Université Félix-Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
19. CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ET QUALITE DU SYSTEME EDUCATIF DANS LA PREFECTURE DE HAHO AU TOGO --330  
ALÉZA Sohou, Université de Lomé (Togo)  
ALIDJINO Kossi Raymond, Université de Lomé (Togo)
20. DETERMINANTS PSYCHOSOCIOLOGIQUES DE LA DEPENDANCE A LA CIGARETTE CHEZ DES USAGERS MINEURS A ABIDJAN -----350  
DÉDOU Zozo Alain, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
KOUAKOU Konan Isidore, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
KOUAMÉ Kouakou Justin, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
21. QUAND L'AFRIQUE RICHE SE DIT PAUVRE : DÉCONSTRUCTION D'UN IMAGINAIRE POSTCOLONIAL AU PRISME DE *VILLE CRUELLE* D'EZA BOTO ET DE *SOUS LE POUVOIR DES BLAKOROS I - TRAITES* D'AMADOU KONÉ-----368  
KOUAMÉ Kouakou Serge-Romarc, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

22. « GOUYOU ZOU » OU DROIT D'ASILE EN PAYS KABYE (Nord Togo) :  
UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA COHESION  
SOCIALE -----388  
LOKOU Rabiou, Université de Lomé (Togo)
23. LA NOTION DE VOCATION DANS L'AUGUSTINISME -----403  
DOUA Lou Eliane Jeany, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
24. EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES  
ISSUS DE « L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE » DANS LES  
MÉTIERES DE LA GRANDE DISTRIBUTION EN CÔTE D'IVOIRE -----419  
DIARRASSOUBA Mamadou, Université Péléforo Gon Coulibaly Korhogo  
(Côte d'Ivoire)
25. LOGIQUES MARCHANDES DE L'INTERACTION DE LA MAIN-  
D'ŒUVRE MIGRANTE DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET  
PÉRIURBAINE À ABIDJAN -----441  
MONEHAHUE Attoumo Daniel, Université Peleforo Gon Coulibaly de  
Korhogo (Côte d'Ivoire)  
DJANE Kabran Aristide, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte  
d'Ivoire)
26. IMPLICATIONS DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE AURIFÈRE DE  
MORILA SUR LES RESSOURCES EN EAU -----468  
BOCOUM Moussa Fadiala, Institut Post Universitaire (Mali)  
N'DIAYE Baba Faradji, Faculté d'Histoire et de Géographie (Mali)  
TRAORE Hamadoun, Faculté d'Histoire et de Géographie (Mali)
27. ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE DANS LA COMMUNICATION INTERNE  
DES GRANDES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS PRIVÉES EN CÔTE  
D'IVOIRE : UN DÉFI À RELEVER -----486  
N'DA Yao Jean-Claude, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
28. PROBLEMATIQUE DE REDUCTION DES DECHETS SOLIDES DANS LA  
COMMUNE URBAINE DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) : ETATS  
DES LIEUX, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES -----503  
NAGALO Nebilma P., Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina  
Faso)  
IDANI Fulgence T., Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina Faso)

- 29. LA NUIT DE LA VERITE, UNE EPIPHANIE DU LEADERSHIP FEMININ.**  
-----520  
SAM Yacinte, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
- 30. FAMILLE ET CRISE DE L'EDUCATION : REPENSER LA PLACE DE LA FAMILLE SOUS L'ECLAIRAGE HEGELIEN** -----535  
SANA Boureima, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
- 31. ÉTUDE COMPARATIVE DES EMPLOYEES DE MAISON DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE), ENTRE PRATIQUES AFRICAINES ET LIBANAISES (1960-2025)** -----554  
SIDIBE Nohan, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)
- 32. PARLERS URBAINS, TERRITORIALITÉ ET ETHNICITÉ : AFRIK'ATTITUDE ET SOCIAL LANGUAGING** -----574  
SOW Ndiémé, Université Amadou Mahtar Mbow (Sénégal)
- 33. CORPS ET DEFERLEMENT DE LA VIOLENCE DANS FEMME NUE, FEMME DE CALIXTE BEYALA : CATEGORISATION ET INTERPRETATION** -----596  
TOTI AHDJE Zahui Gondey, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
MONSIA Epouse SAHOUAN Gouelou Sandrine Audrey Flora, Université virtuelle d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- 34. SACRALITÉ, BIODIVERSITÉ ET ENJEUX ÉTHIQUES EN AFRIQUE** ---615  
KOUASSI N'guessan Jonas, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
YAO Kouadio, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- 35. PLANIFICATION SPATIALE MARINE AU TOGO : ENTRE IMPÉRATIFS DE DURABILITÉ ET RÉALITÉS INSTITUTIONNELLES** -----633  
PENN Laré Batouth, Université de Lomé (Togo)

**« GOUYOU ZOU » OU DROIT D'ASILE EN PAYS KABYE (NORD TOGO) : UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE**

**Rabiou LOKOU**  
**Docteur en Histoire politique et des relations internationales**  
**Université de Lomé**  
**ralob93@gmail.com**

**Résumé :** Dans la tradition des peuples Kabyè<sup>70</sup>, l'asile ou le droit de refuge, appelé *Gouyou zou*, est une pratique très courante, dont les origines remontent à la période précoloniale où les conflits claniques et razzias faisaient rage. En effet n'émanant pas d'une législation *stricto sensu* du droit commun du peuple kabyè, ce droit de refuge relève des règles coutumières largement partagées, et qui non seulement donnent le droit à une personne ou communauté poursuivie pour des raisons diverses, de solliciter et bénéficier de la protection d'une tiers personne ou communauté contre le poursuivant, mais aussi sert de canal d'imposition de la médiation de proximité, comme moyen de règlement des situations conflictogènes. Notre objectif dans cette étude est de mettre en exergue les facteurs qui ont fait de *Gouyou Zo*, cette institution sociale, une soupape de sureté dans la résolution des conflits et dans le maintien de la cohésion sociale en pays kabyè.

**Mots clés :** *Gouyou Zou*, règles coutumières, médiation, conflits intercommunautaires, cohésion sociale.

**Abstract:** In the tradition of the Kabyè people, asylum or the right of refuge, known as *Gouyou zou*, is a very common practice, whose origins date back to the pre-colonial period when clan conflicts and raids raged. This right of refuge does not emanate from legislation in the strict sense of the common law of the Kabye people (formerly part of what the German colonial administrator called the "peuplades"), but from widely-shared customary rules, which not only entitle a person or community pursued for various reasons to seek and benefit from the protection of a third person or community against the pursuer, but also serve as a channel for imposing proximity mediation as a means of resolving conflict situations. Our aim in this study is to highlight the factors that have made *Gouyou zo*, this social institution, a safety valve for conflict resolution and the maintenance of social cohesion in Kabye country. To achieve this objective, we used a methodology similar to that of historians, i.e. the collection and criticism of sources (oral, written) coupled with direct observation.

---

<sup>70</sup> Les Kabyè constituent le groupe ethnique à l'origine, localisé au Nord-Est du Togo, entre les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> parallèles Nord, à la frontière du Dahomey (actuelle République du Bénin). Aujourd'hui, ils sont présents partout sur toute l'étendue du territoire togolais.

**Keywords :** Gouyou Zou, customary rules, mediation, intercommunity conflicts, social cohesion.

## Introduction

Quand une personne ou un groupe d'individus inconnu entre dans une unité domestique kabyè, la première question à laquelle il doit souvent s'attendre de son hôte après les salutations d'usage est : "*Alafia lè ?*". Pour un non-averti, cette question qui signifie littéralement "c'est pour la santé?" peut paraître anodine, absurde, voire provocatrice, surtout quand l'étranger sait qu'il ne présente aucun signe de dégradation de son état de santé. Loin de toute défiance tant du bon sens que de l'hospitalité légendaire des peuples africains en général et de la communauté kabyè en particulier, cette question est chez le kabyè, l'occasion de demander à son étranger l'objet de sa visite, tout en lui exposant son attachement aux valeurs hospitalières qui, au demeurant restent une des marques distinctives de l'éducation aux bonnes mœurs dans la communauté kabyè. Dans cette communauté où, la solidarité reste un des socles de l'établissement des relations inter communautaires, le droit à l'asile, appelé *Gouyou zou* est une des traditions qui définit au mieux la pugnacité du peuple kabyè aux valeurs de paix et de cohésion sociale.

Dans un pays comme le Togo, où le processus de développement est tenaillé depuis l'indépendance par la contorsion du tissu social, malgré les différentes initiatives des gouvernements successifs, il semble opportun de revisiter le passé pour se nourrir de l'expérience des mécanismes traditionnels de maintien de la paix et de cohésion social. En partant de l'hypothèse selon laquelle, « *Gouyou zou* » ou asile traditionnel en pays kabyè peut renforcer la cohésion sociale et anticiper la conflagration vers des situations conflictogènes au Togo, nous avons formulé notre réflexion de la façon suivante : « *Gouyou zou* » ou droit d'asile en pays kabyè (Nord Togo) : quel apport à la résolution des conflits et au maintien de la cohésion sociale ? L'objectif à travers ce questionnement, est de mettre en exergue les facteurs qui ont fait de *Gouyou zou*, cette institution sociale qui, bien que ne relevant pas d'une

législation *stricto sensu*, de la communauté kabyè en général, reste une soupape de sûreté dans la résolution des conflits et dans le maintien de la cohésion sociale en pays kabyè.

Pour y parvenir, nous avons adopté une démarche construite autour de l'observation directe, couplée d'une étude documentaire et analytique. Si l'observation directe nous a permis de confirmer l'efficacité de cette tradition dans la promotion de la paix et de la cohésion sociale, l'étude documentaire et analytique quant à elle, nous a permis d'avoir l'opinion de certains devanciers sur le poids de la tradition en général dans la société kabyè. Le travail est bâti autour de deux centres d'intérêts : "Gouyou zou" concept et pratique chez les kabyè, puis l'impact de "Gouyou zou" dans la préservation de la paix et la cohésion entre les communautés.

## **1- Les kabyè, un peuple aux traditions hospitalières dans le Nord-Togo**

Dans les confins septentrionaux du Togo, le peuple kabyè se distingue par un riche héritage culturel façonné par les siècles. Reconnu pour sa bravoure, son attachement à la terre et aux traditions ancestrales, il incarne également un modèle d'hospitalité profondément enraciné dans les pratiques sociales. Accueillir l'étranger, partager le repas et offrir protection relèvent, chez les Kabyè, d'un devoir sacré. Cette tradition hospitalière, bien que souvent méconnue, joue un rôle essentiel dans la cohésion communautaire.

### **1-1 Présentation morpho-paysager et humains du pays kabyè**

Le peuple kabyè habite une région montagneuse appelée « pays kabyè », d'environ 2200 km<sup>2</sup>, situé au Nord-Est du Togo, à la frontière de la République du Bénin entre le 9°30 et 10° parallèle latitude Nord et 1°05 et 1°20 longitude Est. Le « pays kabyè » s'individualise parfaitement dans l'espace togolais, tant par son cadre physique, son peuplement Paléonégritique que par son organisation socio-culturelle. Largement dominés, en période précoloniale par les guerres intertribales, les razzias

d'esclaves<sup>71</sup> Prisonnier de son refuge montagnard, les kabyè ont développé plusieurs stratégies qui leur permettait d'assurer leur sécurité, et celle de leur voisin en détresse qui affluaient vers eux pour demander refuge. Leur tradition d'hospitalité, héritée de celle de la solidarité légendaire des peuples africains a servi de soubassement à une tradition d'asile, basée non pas sur des critères politiques ou géopolitiques, comme c'est le cas avec les conventions actuelles sur les réfugiés, mais des valeurs purement humanistes, où l'homme en tant qu'être humain n'a pas besoin d'être connu pour bénéficier de la solidarité de l'autre. D'ailleurs, la conception et l'accueil réservés à l'étranger dans la tradition kabyè reste une preuve de cette hospitalité manifeste.

### **1-2 - Conception et accueil de l'étranger chez les Kabyè : quels apports dans l'établissement des relations de bon voisinage ?**

Chez les kabyè l'étranger ou l'homme qui vient nouvellement chez soi, qu'on connaît ou non, est appelé « *Ekom* ». Cette appellation dérive de « *kom* » qui veut dire l'arrivée en kabyè. Le suffixe « *E* » désigne l'extériorité et qualifie l'étrangeté de la personne qu'on reçoit, ceci non pas dans une conception xénophobienne du terme, mais afin savoir quelle disposition prendre pour offrir un meilleur accueil à son étranger. L'étranger, qu'on le connaisse ou non n'y est jamais refoulé. « Ton étranger est ton Dieu : s'il ne te fait pas tomber la pluie, il t'apportera la rosée ». Ce proverbe très répandu dans les langues africaines et qui a longtemps contribué à entretenir des valeurs de solidarité envers les étrangers dans le vécu quotidien des peuples africains se traduit chez les kabyè d'abord par une conception désireuse vis-à-vis de l'étranger et par l'accueil réservé à ce dernier. L'étranger est toujours le bien arrivé s'il ne présente aucun signe visible de menace à la sécurité. Les attaques par surprise étant proscrites, voir considérées comme signe de faiblesse de celui qui le fait dans la tradition kabyè, seuls les razzieurs venant habituellement du pays Tem et Bassar

---

<sup>71</sup> Les entités étatiques des communautés voisines comme les Bassar, Mola...venaient chercher des esclaves en pays kabyè, les kabyè furent obligés, pour survivre de se retrancher dans les massifs montagneux (K. S. M. Badameli, 1997, 99).

représentaient une menace sérieuse à la sécurité dans le pays kabyè précolonial<sup>72</sup>. D'ailleurs, toutes les guerres qui ont mis à rude épreuve la sécurité des communautés du pays kabyè précolonial ont d'abord fait objet d'un avertissement, d'une préparation minutieuse des deux côtés. Un dicton kabyè dit « l'ennemi qu'on connaît n'est plus un ennemi » car, on peut décider soit, faire la paix avec lui, ou l'affronter avec tous les risques qu'on ne regrettera pas. La dissémination des centres de pouvoir en pays kabyè précolonial fait que les conflits surgissaient plus à l'occasion des différends relatifs aux biens, à l'honneur et aux femmes qu'aux intrigues liés à la conquête du pouvoir. La méfiance était donc moins portée sur l'étranger. Celui-ci était comme dans la plupart des traditions africaines, le bienvenu dans toutes les unités domestiques kabyè.

Si on peut pour demander l'objet de la visite d'une personne étrangère chez soi, demander en français « que me vaut l'honneur de votre visite ? », ou « *What can I do for you ?* » en anglais, ou « *was verschafft mir die Ehre ihres Besuchs ?* » en Allemand, ou encore « *Por qué debo el honor de su visita ?* » en espagnol, dans la tradition du peuple kabyè, on ne demande jamais à un étranger, l'objet de sa visite sans lui avoir d'abord donné de l'eau à boire, saluer, lui servir à manger s'il y en a. C'est seulement après ces gestes d'hospitalité qui relèvent d'un trait sociologique qui n'échappe même pas à l'observateur le plus distrait, qu'on peut chercher sous un ton rassurant, à connaître la cause de la présence de celui-ci dans la maison ou dans la communauté. Là encore l'hôte ne pose souvent pas de questions relatives à l'objet de la présence de son visiteur. Les phrases à la forme interrogative sont souvent exclues des paroles au premier contact avec l'étranger car, elle cache des velléités d'inhospitalité<sup>73</sup>.

Des expressions comme : *Re de djine Bi hewa*, c'est-à-dire « tout est calme chez nous ici » ou « *Re de djine alafia* », c'est-à-dire « nous allons bien chez nous ici

<sup>72</sup> L'incursion des razzieurs était facilement identifiable, car ils venaient toujours en groupes avec tout type de révolvers.

<sup>73</sup> LOKOU Abalounoyou, 93 ans, entretien du 26 septembre 2024 à Lassa.

» sont les plus employées pour s'enquérir de l'objet de la présence de l'étranger dans une unité domestique ou communauté. La recherche de l'objet de la visite étant plus protocolaire que déterminante de l'acceptation ou non d'un étranger chez soi, elle est faite dans le but de connaître les motivations de départ de chez lui et sa sollicitation. Ceci, afin de savoir quel type de solution apporter à son problème (R. Lokou, 2021, p. 59).

Il est inadmissible de demander à un étranger :

*Bo conang lim na*<sup>74</sup> ?                      Faut –il vous apporter à boire ?

*N'dema toow na* ?                      As-tu déjà mangé ?

Un enfant qui commettait l'erreur de demander à un étranger s'il faut lui apporter de l'eau à boire ou s'il faut lui apporter à manger était sérieusement réprimandé par ses parents, qui considèrent cet acte comme symbole de la discourtoisie, d'une mauvaise éducation, donc une honte pour ses parents. La présentation automatique de l'eau à l'étranger à son arrivée sans même lui demander préalablement son avis n'est pas fortuite. Elle est le reflet de la disponibilité de l'hôte à l'accueil. Si elle peut éteindre le feu, ce qu'elle peut aussi calmer les douleurs issues des péripéties du trajet le dit-on souvent dans les traditions africaines.

En Afrique en général, offrir de l'eau à boire à un étranger est un geste symbolique fort, ancré dans les valeurs d'hospitalité. Selon plusieurs auteurs africains comme A. Hampâté Bâ (1991), ce geste exprime la reconnaissance de l'autre comme être humain, porteur de dignité et de droits. L'eau, source de vie, est partagée pour marquer la paix, instaurer la confiance et désamorcer toute hostilité potentielle. C'est aussi une manière d'ouvrir la maison et le cœur, en signe de bienvenue. Ce geste simple porte une signification profonde de solidarité, de respect et d'humanité. Il constitue à cet effet, une forme de langage non verbal qui consacre l'étranger comme hôte (B. Diop, 1947).

---

<sup>74</sup> Sondou Piting Komlan ,68 ans, cultivateur Kouma Bala, entretien du 1<sup>er</sup> avril 2018 à Kouma Bala.

Dans la tradition kabyè, l'eau est servie à l'étranger par la femme. Elle fait office de garante du bon fonctionnement d'un foyer dans la tradition kabyè ou à défaut, une fille responsable, pour éviter des comportements susceptibles de mettre mal à l'aise l'étranger. Jamais le père de famille. « On ne grimpe pas un arbre par les feuilles » dit-on souvent. L'organisation patriarcale du peuple kabyè peut expliquer cette préférence. En effet, dans la communauté kabyè comme dans plusieurs communautés en Afrique, l'homme est le chef de famille, sa responsabilité dans le vécu quotidien de la famille lui confère la place de première autorité de l'unité domestique. Les enfants de sexe masculin étant éduqués pour être de futurs responsables de famille, bénéficient dès leur jeune âge de certaines exemptions aux tâches réservées aux femmes. *E nou halou na ?* C'est-à-dire, est-il femme ? revoir la tradition littéraire est la question qu'on entend souvent poser les chefs de famille à la maman occupée qui souhaiterait bénéficier de la disponibilité de son fils à servir à boire ou à manger à un étranger.

Si dans la tradition des populations du Sud Togo, notamment dans la tradition du peuple Ewé il est souvent plus recommandé qu'exiger à celle qui sert de l'eau à l'étranger de la déguster devant ce dernier pour le rassurer du non risque, à cause de diverses méthodes d'empoisonnements qu'on y enregistrait<sup>75</sup>, dans la tradition du peuple kabyè les craintes liées à une action malveillante de l'hôte à travers l'eau, la boisson et la nourriture sont moindres. La méfiance du kabyè envers l'autre était plus liée aux attaques physiques et à la sorcellerie<sup>76</sup>.

Si l'hospitalité est un devoir pour tous fils et filles bien imprégnés de la culture kabyè, il est aussi du devoir de l'étranger de se montrer aussi flexible pour son accueil. Ainsi, un étranger ne pouvait pas refuser catégoriquement l'eau ou la nourriture qu'on lui offre. Le faire est synonyme de refus de l'hospitalité. Donc une

---

<sup>75</sup> LOUMOVI Ahoefa, 82 ans, ménagère, entretien du 15 avril 2020 à Lavé (Kloto)

<sup>76</sup> AFEINON Anassoda, 76 ans, ancien combattant des Forces Armées togolaises (FAT), entretien du 18 décembre 2022 à Lassa Gnakoude (Kara) et LEMOU Benoit, cultivateur et prêtre traditionnel entretien des 18, 19 et 20 décembre 2022 à Lassa Gnakoude (Kara).

action répréhensible du point de vue morale.<sup>77</sup> Ainsi, cette tradition d'accueil permet une facile intégration des populations étrangères dans le pays kabyè.

Cette analyse de l'accueil de l'étranger chez le kabyè peut paraître anodine, voire banale dans une étude qui se rapporte à l'analyse de la tradition d'asile chez les kabyè du Nord Togo et son apport dans le règlement des conflits et dans le maintien de la cohésion sociale. Toutefois, l'analyse des considérations prémonitoires à l'asile au sens moderne du terme, dans les communautés africaines en général, et chez les Kabyè en particulier, exige un recul multidirectionnel, qui ne se fige pas à l'étude et à la compréhension *stricto sensu* du phénomène de l'asile défini et encadré par les conventions internationales, mais qui prend en compte d'autres réalités proches. Celles-ci aident à mieux cerner la question du droit d'asile dans les traditions africaines, qui d'ailleurs est antérieur aux conventions internationales sur la question (R. Lokou, 2021, pp. 55-64).

Cette attitude désireuse portée vis-à-vis de l'étranger a servi de soubassement à l'établissement des relations de bon voisinage et à la reconnaissance du droit d'asile appelé *Gouyou zou* en kabyè qui, en plus d'être une institution sociale encadrée par des tabous et interdits, reste un cadre légal d'organisation de la communauté elle-même.

## 2- Gouyou zou: concept et pratique en pays kabyè

Dans la tradition du peuple Kabyè<sup>78</sup>, l'asile ou le droit de refuge, appelé *Gouyou zou* est une pratique très courante, dont les origines remontent à la période pré-coloniale où les conflits claniques et razzias faisaient rage<sup>79</sup>. En effet n'émanant pas d'une législation *stricto sensu* du droit commun du peuple kabyè, ce droit de refuge relève des règles coutumières largement partagées, et qui donnent le droit à une personne ou un peuple poursuivi pour des raisons diverses, de solliciter et

<sup>77</sup> LOKOU Abalounoyou, 92 ans, cultivateur, entretien du 25 septembre 2023 à kara.

<sup>78</sup> Les Kabyè constituent le groupe ethnique à l'origine, localisé au Nord-Est du Togo, entre les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> parallèles Nord, à la frontière du Dahomey (actuelle République du Bénin). Aujourd'hui, ils sont présents partout sur toute l'étendue du territoire togolais (C. N. Kakou, 2007, p.15).

<sup>79</sup> LOKOU Abalounoyou 97 ans cultivateur à Anié, entretien du 12 décembre 2018 à Lomé.

bénéficiaire de la protection d'un tiers contre le poursuivant. Ainsi, dans la tradition, quand une personne poursuivie échappe à son poursuivant et arrive chez une autre à qui elle demande protection, on parle de *o zou gbiyou* (il s'est réfugié). Dans ce cas, la règle coutumière impose au poursuivant l'arrêt immédiat de tout acte agressif contre le poursuivi et au recours à l'arbitrage de celui qui a hébergé ce dernier, quelle que soit la raison pour laquelle elle est poursuivie. Toute agressivité contre celle-ci peut être jugée de violation de son droit, voire un manque de considération pour celui qui le protège, donc passible d'une sanction. Selon Assimti Badagnaki<sup>80</sup>, quel que soit la raison, l'on devient un bourreau, donc ennemi de la communauté toute entière, dès lors qu'il se force à extirper un homme de son lieu de refuge. Le protecteur de la victime peut ou non demander la clémence du poursuivant pour sa victime ; tout dépend de la gravité du tort causé par la victime. En cas de faute grave, on exige une réparation dans l'immédiat ou carrément envoyer l'affaire auprès des premiers responsables des clans (les sages) ou encore auprès des autorités traditionnelles pour un règlement définitif du problème<sup>81</sup>. Mais toujours est-il que dans le cas d'espèce, le règlement direct du problème, qui pouvait être soumis aux effets colériques dus au tort causé est proscrit<sup>82</sup>. Dans tous les cas, la victime jouit d'une protection à première vue. La permission par les règles coutumières de l'intervention d'un tiers personne dans une affaire opposant deux personnes ou deux groupes sociaux a permis de limiter la réponse du mal par le mal (appelée communément la loi de Talion). Selon Assimti Badagnaki<sup>83</sup>, Il en est de même, quand un peuple ou une communauté fuit un danger (la guerre, les calamités naturelles, une agression extérieure...) et se réfugie auprès de la communauté Kabyè, elle n'était pas repoussée mais protégée. On dit que *pazoughiou* (ils se sont réfugiés) et donc le devoir de les protéger s'impose sans discussion.

---

<sup>80</sup> Qui est-il ASSIMTI Badagnaki , 62 ans, retraité, entretien du 28 juin 2019 à Lomé.

<sup>81</sup> Ibidem

<sup>82</sup> Ibidem.

<sup>83</sup> Ibidem,

Le droit d’asile kabyè avait une dimension très large, qui prenait même en compte les animaux sauvages. Un animal sauvage qu’on retrouve dans une maison dans des conditions inhabituelles à son mode de vie n’est pas abattu, même si, il répond à la consommation des habitants. Par exemple un rat qui vient dans une maison en plein jour est laissé pour raison d’asile. Parce qu’on estime qu’habituellement cet animal des régions tropicales ne sort que les nuits. Sa présence dans une maison en plein jour est due à une contrainte. Il en est de même quand un essaim d’abeilles se pose à un endroit d’une habitation, on ne le menace pas. Les préceptes religieux étant régis par des dogmes que tout le monde se sent obligé de respecter, il faudrait mieux expliquer l’aspect religieux de ces signe prémonitoire. La suite c’est que le lendemain on doit même consulter un devin pour avoir des conduites à tenir (libation, cérémonies propitiatoire, .... les interprétations religieuses sont souvent utilisées pour préserver cette tradition d’asile. Il ne manquait pas d’entendre parler d’un miracle, d’un fait extraordinaire ou surnaturel pour préserver le caractère inviolable de certaines traditions. *Soussa* c’est dire « les grands » ou « les anciens », considérés comme des sages, très respectés dans cette communauté gérontocratique, se chargent de la transmission et de la préservation de certaines traditions importantes, dont celles liées à la dignité humaine (R. Lokou, 2021). Dans une analyse sur les conditions d’essor civilisationnel en Afrique, J. Ki-Zerbo (2008, p.77) relève que beaucoup de peuples africains ont réussi à préserver certains droits humains et certaines valeurs imprescriptibles à travers des tabous, des codes ou des pratiques sociales. En pays kabyè, la préservation du droit d’asile à travers ces canaux d’éducation traditionnelle répondait plus à une logique humanitaire que religieuse, même si au demeurant, cette dernière reste la pierre angulaire des traditions anciennes. La régence du code de la vie dans son ensemble par des tabous, des pratiques sociales, etc. ont créé une harmonie sociale certaine au sein de la communauté kabyè elle-même et avec les voisins en détresse qui venaient demander asile.

### 3- L'impact de *Gouyou zou* sur la cohésion sociale

Le droit d'asile traditionnel kabyè a facilité une intégration facile des populations migrantes, qu'elles relèvent d'une contrainte politique (ceux qu'on peut qualifier de réfugiés aujourd'hui) ou d'une volonté socio-économique phrase à revoir et à mieux expliquer. L'accueil de diverses populations issues des migrations forcées ou non, à travers une culture d'acceptation de l'autre, encadrée par des traditions à l'instar de *Gouyou zou* sont est à l'origine de l'évolution rapide des populations de l'espace géographique appelé aujourd'hui « pays kabyè ». C. N. Kakou (2007, p.37) relève à cet effet que les populations qui occupent aujourd'hui l'espace appelé « pays kabyè », résultent de métissages entre les kabyè et des immigrants venus des peuples voisins. Le pays kabyè précolonial étant limité par des sociétés à État, notamment les Tem au Sud<sup>84</sup>, les Bassari<sup>85</sup> au Sud-ouest, les opposants à l'autorité centrale dans ces « Etats » auraient probablement trouvé refuge chez leurs frères qu'ils appelaient *kabrais*<sup>86</sup>. Les traditions de ces derniers n'étant pas hostiles à l'accueil des fugitifs. En parlant même de l'occupation de l'espace aujourd'hui « Togo » en général, T. Daniouè (1994, p.64), démontre que, même l'histoire du peuplement de l'actuel Togo est essentiellement une histoire de migration. Le Togo a été une terre d'asile, accueillant à la fois des tribus en quête de terre cultivable et d'autres en fuite à la recherche d'un abri contre la tyrannie des grands royaumes et contre les chasseurs d'esclaves.

Ce droit d'asile, même s'il n'est pas fondé sur une loi qui définit les conditions d'accueil et d'assistance du fugitif (réfugié), comme c'est le cas avec les législations modernes, il a constitué une base de la réussite de celle-ci et à l'éradication de la « loi du talion » qui n'offrait aucune chance à la justice transitionnelle. Étant déjà habituées à la notion de protection des personnes en danger, les populations n'ont pas

<sup>84</sup> Les Tem encore appelés Kotokoli étaient organisés en un royaume relativement puissant : le royaume de Tchaoudjo, dont l'autorité supérieure résidait à Kparatao (C. N. Kakou, 2007, p.36).

<sup>85</sup> Ils sont organisés en chefferies, mais moins structurés que le royaume des Tem au Sud du pays kabyè.

<sup>86</sup> En langue tem et en bassar, les kabyè sont désignés sous le nom Kabrais, ou kablais de même que chez les Logba et les Sereka qui sont aussi les peuples voisins des kabyè dans la région.

hésité à accepter les nouvelles dispositions qui désignent d'abord les réfugiés et ensuite définissent les normes de protection et d'assistance à ceux-ci. De façon générale, en temps de crise, les populations africaines n'attendent pas les organismes humanitaires ou étatiques pour apporter leurs bons offices aux réfugiés. Cette générosité découle des traditions anciennes qui placent la vie de l'homme au-dessus de toutes spéculations d'intérêt. Le constat fait sur la générosité des populations africaines envers les réfugiés dans plusieurs pays a amené le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine Salim A. Salim à affirmer en 1994, lors de la célébration de la journée des réfugiés qu' : « en Afrique, le réfugié est considéré comme un membre de la famille (...) les Africains n'hésitent pas à faire des sacrifices et à partager le peu qu'ils ont avec leurs frères et sœurs réfugiés ».

Dans les communautés kabyè comme dans les autres au Togo et en Afrique, la colonisation a eu pour conséquence la modification des rapports sociaux qui liaient les différentes communautés, d'abord entre elles et ensuite avec les autres. Les rapports de solidarité et d'assistance mutuelle autrefois entretenus par les populations au travers des traditions ou des mythes ont subi une banalisation au profit du repli sur soi et de la xénophobie avec l'introduction de la colonisation. Au niveau continental, la création des États sur la base d'une volonté qui répond à une réalité extérieure qu'aux réalités des peuples africains a introduit un nouveau vocabulaire dans la catégorisation des peuples ; celui de la nationalité. Désormais la distinction des hommes se fait autour de ce nouveau concept qui lie chaque individu à un État. Ainsi on peut se réclamer citoyen de l'État togolais, ghanéen, béninois, burkinabè, angolais, congolais, ivoirien, libérien, etc. Par contre, quand on se ressource dans les traditions des peuples africains en général et celle des kabyè au Nord du Togo à ne pas confondre avec le Nord- Togo en particulier, l'on se rend compte que la disposition à offrir l'asile à une personne dépendait moins de son origine que de son statut d'être humain. On donne l'asile à quelqu'un parce qu'il est un humain en danger, plutôt qu'il est citoyen en danger de tel ou tel autre pays. Dans cet espace géographique, les traditions anciennes avaient mis la vie humaine au centre de toutes les actions et

ont fait du droit d'asile appelé *Gouyou zou* une mesure de rapprochement des âmes, qui transcende même les clivages ethnique, clanique, culturel, économique, politique, etc. Ainsi, le « fugitif » qu'on peut comparer aujourd'hui au demandeur d'asile pouvait demander et obtenir sans d'autres formes de procès la protection de tout le monde contre son poursuivant ou un danger. L'humanitaire a toujours pris le pas sur les sentiments de haine et d'égoïsme, renforçant ainsi la cohésion entre les populations anciennement installées et celles issues de diverses migrations. La prise en compte surtout des facteurs déterminants l'exile des personnes qui sollicitaient l'asile auprès des communautés kabyè précoloniales, a certainement amené les populations de manière collective ou individuelle, à ne pas ignorer qu'on peut à tout moment se retrouver en situation d'asile. Surtout dans cet espace géographique où l'occupation ancienne du territoire était plus sujette à des velléités sécuritaires qu'économiques.

## Conclusion

En définitive, la tradition d'asile « *Gouyou Zou* », propre aux peuples Kabyè du nord-Togo, se révèle être bien plus qu'une simple pratique coutumière : elle constitue le reflet d'une philosophie sociale fondée sur l'humanisme, l'ouverture à l'autre et le respect de la dignité humaine. Loin de concevoir l'étranger comme une menace, ces communautés l'accueillent comme un être à protéger, un hôte à qui l'on doit assistance et sécurité. Cette vision profondément inclusive a permis, au fil du temps, de forger un cadre de cohabitation harmonieuse entre les autochtones et les personnes en quête de refuge. Par son ancrage dans les mentalités, « *Gouyou Zou* » s'est imposé comme un vecteur de stabilité et d'équilibre social. Il a contribué à la promotion du vivre-ensemble et au tissage de liens durables entre groupes d'origines diverses qui forment aujourd'hui l'espace géographique appelé pays kabyè. Ainsi, cette tradition démontre que les mécanismes endogènes de solidarité peuvent jouer un rôle crucial dans la consolidation de la cohésion sociale, même en contexte de

fragilité. Le cas des Kabyè en est une illustration éloquent, riche d'enseignements pour les dynamiques contemporaines d'accueil et d'intégration.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Sources orales

N d'ordre	Noms et Prénoms	Age	Profession	Date et lieu de l'entretien
1	AFEINON AMOZOU Anassoda	76 ans	Ancien combattant des Forces Armées togolaises (FAT)	18 décembre 2022 à Lassa Gnakoude (Kara)
2	ASSIMTI Badagnaki	62 ans	Retraité	28 juin 2019 à Lomé
3	LEMOU Benoit	87 ans	Cultivateur et Prêtre traditionnel	18, 19 et 20 décembre 2022 à Lassa Gnakoude (Kara)
4	LOKOU Abalounoyou	92 ans	Cultivateur	25 septembre 2023 à kara.
5	LOUMOVI Ahoefa	82 ans	Ménagère	15 avril 2020 à Lavé (Kloto)

6	SAMA Halawang	79 ans	Ménagère	3 mai 2022 à Kara
7	SONDOU Piting Komlan	68 ans	Cultivateur	1 <sup>er</sup> avril 2018 à Kouma Bala.

### Bibliographie

AMPATE Ba Amadou, 1991 : *Amkoulel, l'enfant peul*, Actes Sud, collection Babel, 534p.

BADAMELI Kossi S. M., 1997 : « Contraintes morpho-climatiques et adaptations paysanales : cas des Kabyè du Nord Togo », in *Annales de l'université du Bénin*, Tome XVII, pp. 98-126

DIALLO Yolande, *Traditions africaines et droit humanitaire*, pp. 451-466

DIOP Birago, 1969 : *Les contes d'Amadou Koumba*, Présence africaine, 189p.

LOCOH Thérèse, 1995 : *Famille africaine, population et qualité de vie*, CEPED, 48p.

LOKOU Rabiou, 2021 : *Les organisations nationales caritatives et la protection des réfugiés : étude comparée du Togo et du Ghana de 1969 à 2016*, Thèse de doctorat unique, UL, 391p.

NATIONS UNIES, 2016 : *Droits de l'homme et systèmes de justice traditionnelle en Afrique*, New York et Genève, 81p.

TANAI Aboubacar, 2013 : *L'aire culturelle lama (Togo-Bénin) du XVIIème siècle à 1898*, Thèse de doctorat unique en Histoire, UL, 547p.